



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

27 mai 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 27 mai 2024

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE n°2024-217	23.05.2024	Avis relatif à la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin Monoprix, sis rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau de la réglementation générale et des élections

Avis DCL/BRGE n°2024 – 217 relatif à la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin Monoprix, sis rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande d'autorisation pour l'extension de la surface de vente d'un magasin Monoprix sis rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine, déposée par la SAS 74B réceptionnée par courriel du 18 avril 2024, et enregistrée sous le numéro 2024.04.01 ;

Vu le récépissé en date du 23 avril 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024 – 85 en date du 29 février 2024 portant nomination des membres de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024 – 192 en date du 3 mai 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur la demande d'autorisation pour l'extension de la surface de vente d'un magasin Monoprix sis rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis le 29 avril 2024 par l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports des Hauts-de-Seine ;

Sous la présidence de Mme Mano, sous-préfète chargée du développement économique, de l'emploi et du plan France 2030 ;

Etaient présents, avec voie délibérative :

- M. Mancipoz, adjoint au maire d'Asnières-sur-Seine, délégué à l'urbanisme et à l'aménagement ;
- M. Elizagoyen, représentant des maires du département des Hauts-de-Seine ;
- Mme Bouteille, conseillère métropolitaine ;
- Mme Gaillabaud, conseillère territoriale « Paris Ouest La Défense » ;
- M. Beck, représentant l'association « UFC que choisir » ;
- M. Chassagnol, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;
- M. Delourme, représentant l'association « Environnement 92 » ;
- M. Schrepfer, représentant l'association « Léo Lagrange Défense des consommateurs à Levallois-Perret » ;

Etaient également présents, sans voix délibérative :

- Mme Boutin, cheffe de pôle de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- M. Le Marhadour, responsable adjoint du Pôle études et connaissance territoriales de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Considérant que la CDAC des Hauts-de-Seine est compétente pour se prononcer sur la demande susvisée ;

Considérant que le quorum est atteint avec huit personnes présentes ;

Considérant que le projet consiste en une extension de 1 093,8 m² qui portera la surface de vente du magasin à 2 909,5 m² ;

Considérant que le projet permettra d'élargir l'offre commerciale ;

Considérant les réserves émises par l'UD92 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France concernant l'impact sur les commerces de proximité que pourrait avoir l'élargissement de l'offre commerciale proposée par le magasin Monoprix ;

Considérant la levée de ces réserves ;

Suite aux échanges de la commission :

La commission procède au vote qui est favorable à l'unanimité.

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine réunie le 22 mai 2024 donne un avis favorable à la demande d'autorisation pour l'extension de surface de vente d'un magasin Monoprix sis rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine déposé par la SAS 74B.

Nanterre, le 23 mai 2024

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète chargée du développement économique, de l'emploi et du plan France 2030,
Signé
Fatou Mano

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>